YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2000

DELIBERATION N°2000/12/874

OBJET : DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER AU TITRE DE L'OBJECTIF N°3 DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

Le Conseil Municipal,

Son rapporteur entendu,

VU l'avis de la Commission Finances,

VU le courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 28 juillet 2000 relatif à la mobilisation des financements européens pour le volet emploi développement économique des contrats de ville,

VU le règlement (C.E.) n°1784/1999 du Parlement et du Conseil du 12 juillet 1999 relatif au Fonds Social Européen,

VU le document unique de programmation adopté par la Commission Européenne le 18 juillet 2000,

CONSIDERANT le souhait de la ville d'Yerres d'inscrire son action dans le cadre de l'objectif n°3 pour la période 2000-2006,

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme QUAINQUARD, M. PICARD + pouvoir),

APPROUVE le projet d'investissement de la Maison de l'Emploi au titre de l'exercice 2000 ainsi que le plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE le concours de l'objectif n°3 du Fonds Social Européen,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
28 DEC. 2000
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 28.12.2000 et de la publication le 29.12.2000
Le Maire

MAIRIE D'YERRES

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE YERRES 91 (ESSONNE) 21

HÔTEL DE VILLE
10 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE